

Bienvenue dans l'entreprise !

EN TANT QUE NOUVELLE OU NOUVEAU COLLEQUE, NOUS TENONS A VOUS FELICITER CHALEUREUSEMENT ET VOUS SOUHAITER LA BIENVENUE PARMIS NOUS. L'ENTREPRISE APPARTENANT A UNE COMMISSION PARITAIRE D'EMPLOYES OU MIXTE (EMPLOYES ET OUVRIERS), SES TRAVAILLEURS SONT REPRESENTES PAR LA CNE, LA CENTRALE NATIONALE DES EMPLOYES DE LA CSC.

LA CNE, POUR LE PROGRES COLLECTIF

La CNE défend les intérêts de l'ensemble du personnel dans les différents lieux de concertation avec la direction. Négociation du règlement de travail, des conditions de travail et des augmentations de salaire et avantages, suivi des règles de prévention et protection au travail, promotion de la santé et sécurité au travail... C'est prouvé, la présence d'une organisation syndicale améliore nettement le bien-être au travail dans une entreprise.

LA CNE, POUR LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Au-delà de ce travail collectif, la CNE assure également un service personnalisé à ses affiliées et affiliés. Vous informer sur vos droits et obligations, vous accompagner dans vos démarches professionnelles ou lors d'un entretien, trouver une solution lors d'un conflit ou encore vous défendre en justice... Quel que soit votre question ou votre problème professionnel, la CNE se tient à votre disposition pour y répondre.

PAS ENCORE AFFILIE ?

Aujourd'hui, les parcours professionnels sont de plus en plus incertains. Qui sait précisément où il ou elle sera dans 5 ou 10 ans ? Dans ce contexte, savoir que l'on peut compter sur le soutien d'une organisation syndicale comme la CNE, tout au long de sa carrière (et même après), est un véritable atout. Derrière l'équipe CNE de votre entreprise, près de 150 personnes travaillent au service des affiliés et affiliées. N'hésitez plus, affiliiez-vous auprès de vos délégués CNE ou sur le site www.lacsc.be/cne !

Besoin de nous contacter ? Appelez-nous au 067 88 91 00 le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.
Besoin de nous rencontrer ? Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.
Besoin de nous écrire ? Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin
Mise à jour : Août 2023

